

AMBASSADE DE LA  
Mission Permanente  
auprès de l'Office des Nations Unies,  
de l'Organisation Mondiale du Commerce  
et des autres  
Organisations Internationales à Genève



REPUBLICQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

# Conseil des droits de l'homme

## 18<sup>ème</sup> Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

### Examen du rapport des Comores

**Déclaration de Son Excellence  
Madame Nakpa POLO, Ambassadeur,  
Représentant Permanent**

Vendredi, 31 janvier 2014

09 h – 12 h 30

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de l'Union des Comores conduite par Monsieur le Ministre de la Justice.

Le Togo se rejouit de constater que l'examen du rapport des Comores au titre du 2<sup>ème</sup> cycle de l'EPU intervient dans un contexte de stabilité politique après des années de troubles internes et salue les efforts engagés par les autorités en vue de renforcer et consolider l'adhésion effective de ce pays frère, aux valeurs universelles de dignité de la personne humaine.

Ma délégation se réjouit du renforcement du cadre institutionnel par la création :

- de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés ;
- de la Commission Nationale de Prévention et de lutte contre la corruption ;
- du Commissariat à la solidarité, à la Cohésion sociale et à la promotion du genre.

Dans les domaines de la santé, de l'éducation et des droits de la femme, plusieurs initiatives ont été prises par le gouvernement, malgré les ressources limitées de ce pays insulaire notamment :

- la gratuité de l'accès aux premiers soins d'urgence et la création de nouvelles infrastructures sanitaires ;
- l'adoption d'un plan directeur de l'éducation couvrant la période 2015-2020 ;
- le développement d'une politique d'accès au crédit en faveur des femmes ;
- la création d'un ministère chargé de l'entrepreneuriat féminin.

Tout en tenant compte des difficultés liées à l'insuffisance des ressources financières, ma délégation recommande à l'Union des Comores :

- de ratifier ou adhérer aux instruments juridiques internationaux des droits de l'homme auxquels il n'est pas encore partie ;
- d'accélérer la procédure en cours en vue de l'adoption du nouveau Code pénal qui prévoit l'abolition de la peine de mort ;
- d'améliorer les conditions d'accès des personnes vulnérables aux soins de santé, à savoir les handicapées, les femmes enceintes, les enfants et les personnes âgées.

Je vous remercie !

